
RAPPORT DU PRESIDENT

DU JURY DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES, INTERNE, INTERNE SPECIAL ET DU TROISIEME CONCOURS AVEC EPREUVES D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL / SESSION 2025

Les arrêtés d'ouverture de ces concours sont pris en date du 24 JANVIER 2025 au titre de la Région corse.

Retrait de dossier de candidature : du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025.

Date limite de dépôt de dossier de candidature : jeudi 17 avril 2025 inclus.

Epreuves d'admissibilité : jeudi 25 septembre 2025.

Epreuves d'admission / réunion d'admission : le mercredi 25 février 2026.

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Type de concours	Postes	Inscrits	Convoqués	Présents (1ère épreuve)	Taux d'absentéisme	Admissibles (Seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	6	34	34	15	56 %	10 (10)	10	5 (13.00)
Interne	7	50	49	36	26,5 %	12 (10)	12	8 (12.00)
Interne spécial	1	8	8	6	25 %	3 (10)	3	2 (11.00)
3 ^{ème} concours	2	5	4	3	25 %	1 (10)	1	1 (10.00)
Total	16	97	95	60	33 %		26	16

- Le concours externe sur titres de recrutement des animateurs territoriaux comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
- Le concours interne de recrutement des animateurs territoriaux comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
- Le concours interne spécial de recrutement des animateurs territoriaux comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
- Le troisième concours de recrutement des animateurs territoriaux comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

II- PRESENTATION DES RESULTATS

LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A/ CONCOURS EXTERNE

Candidats admis à concourir	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
34	15	15.00	08.00	0	10	10.65

Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).

a. Les notes :

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury se fondant sur les dispositions du règlement général des concours rappelle les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes. Les consignes ont été respectées, aucune copie n'a été annulée.

c. seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10/20.

On a ainsi 10 candidats retenus pour 6 postes.

B/ CONCOURS INTERNE

Candidats admis à concourir	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
49	36	13.00	0.00	9	12	07.54

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).

a. Les notes :

Neuf candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury se fondant sur les dispositions du règlement général des concours rappelle les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes. Les consignes ont été respectées, aucune copie n'a été annulée.

c. seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10/20.

On a ainsi 12 candidats retenus pour 7 postes.

C/ CONCOURS INTERNE SPECIAL

Candidats admis à concourir	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
8	6	11.25	01.00	1	3	07.83

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation périscolaire permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1).

a. Les notes :

Un candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury se fondant sur les dispositions du règlement général des concours rappelle les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes. Les consignes ont été respectées, aucune copie n'a été annulée.

c. seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10/20.

On a ainsi 3 candidats retenus pour 1 poste.

D/ TROISIEME CONCOURS

Candidats admis à concourir	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
4	3	13.25	0.00	1	1	07.25

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1).

a. Les notes :

Un candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury se fondant sur les dispositions du règlement général des concours rappelle les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes. Les consignes n'ont été respectées, une copie a été annulée.

c. seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10/20.

On a ainsi 1 candidat retenu pour 2 postes.

LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A/ CONCOURS EXTERNE

Candidats admissibles	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
10	10	19.00	06.00	0	5	12.55

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

a. Les notes :

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à cette épreuve.

b. seuil d'admission :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 13/20.

On a ainsi 5 candidats retenus pour 6 postes.

B/ CONCOURS INTERNE

Candidats admissibles	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
12	12	17.50	09.00	0	10	13.54

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

a. Les notes :

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. seuil d'admission :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 12/20.

On a ainsi 8 candidats retenus pour 7 postes.*

C/ CONCOURS INTERNE SPECIAL

Candidats admissibles	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
3	3	16.50	10.00	0	3	12.83

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat qui présente son parcours professionnel au sein de la communauté éducative auprès des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé Coefficient : 1)

a. Les notes :

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. seuil d'admission :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 11/20.

On a ainsi 2 candidats retenus pour 1 poste.

D/ TROISIEME CONCOURS

Candidats admissibles	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note ≥ 10	moyenne
4	3	08.00	08.00	0	0	08.00

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler. (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé Coefficient : 1)

a. Les notes :

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à cette épreuve.

b. seuil d'admission :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10/20.

On a ainsi 1 candidat retenu pour 2 postes.

III- LES CANDIDATS ADMIS

* Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des quatre concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, internes et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offerts à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

Type de concours	Seuil d'admission	Candidats admis
Externe	13.00	5
Interne	12.00	8
Interne spécial	11.00	2
Troisième concours	10.00	1
TOTAL		16

Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (Article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013)

Après transfert, le jury décide par conséquent de garder 16 candidats pour 16 postes ouverts.

Fait à Ajaccio le 27 février 2026.

Le Président du jury :

Jean ALFONSI

Maire de Serra di Ferro

Président du Centre de Gestion de Corse du sud

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CORSE DU SUD

2 Avenue de Paris – Résidence Diamant III – 20 000 AJACCIO